



## Relevé de conclusions du CONSEIL DES SECTIONS

du 24 mars 2011

**Présent(e) s :** Sophie AGUIRRE (secrétaire générale / Louvre), Éric ATTIAS (CMN Carnac), Florence de BOISSIEU (éd. Hatier ), Patrick BOTTIER (architecture), Jean-Louis GALMICHE (DLL / secrétariat national Solidaires), Jean-François HERSENT (DGMIC / secrétariat national), Boris MELLOW (BnF, secrétariat national), Guy KORWILL (SUD AFP), Annie LELANDAIS (DGMIC), Corinne MANDJOU (RFI), Irène PEREIRA (Versailles), Cédric ROMS (INRAP), Caroline SART (Spectacle vivant), Agnès SUILLEROT (CSI - trésorerie), Joëlle TEROL (C2RMF), Claus TULATZ (SUD AFP / secrétariat national).

**Excusé(e) s :** Tahar BENREDJEB (DRAC Picardie /secrétariat national), Christelle GUYADER (Louvre / secrétariat national), Dominique NOEL (DRAC Basse-Normandie / secrétariat national) etc...

### Prochains conseils des sections :

- jeudi 21 avril, 9h30-17h : salle Ferrer, 3 rue du Château d'eau, M° République
- jeudi 19 mai, 9h30-17h : salle Ferrer, 3 rue du Château d'eau, M° République
- jeudi 23 juin, 9h30-17h : salle Ferrer, 3 rue du Château d'eau, M° République

### VIE INTERNE SUD CULTURE SOLIDAIRES

#### • Trésorerie

##### - Budget Réalisé 2010

La loi du 20 août 2008 fixe de nouvelles règles concernant la comptabilité des syndicats. Ceux qui disposent d'un budget supérieur à 250 000 € doivent faire certifier leurs comptes par un expert-comptable. Ce n'est pas notre cas et nous avons uniquement l'obligation de les publier en les présentant d'une manière très codifiée et assez illisible pour des non comptables. Ce sera fait, et en parallèle nous garderons la présentation lisible qui est la nôtre depuis des années.

Rappelons que, sur 2010, le syndicat n'a pu faire face aux dépenses nécessaires qu'en prenant 4 000 € d'économies sur le Livret Bleu. Des dépenses plus importantes que celles budgétées ont été effectuées pour le juridique, la documentation pour les sections, le fonctionnement de la permanence (dont, entre autres, le soutien mensuel à un adhérent qui représente un montant de 1 200 € par an), les salaires et cotisations de la personne qui assure une permanence pour le secteur du spectacle vivant. Les frais bancaires plus importants sont liés aux prélèvements de plus en plus nombreux, mode de paiement de plus en plus choisi par les adhérents pour régler leurs cotisations, ce qui nous convient parfaitement. Les dépenses pour l'interprofessionnel ont été de 12 000 € pour 8 000 € budgétées : ce montant comprend les cotisations diverses et aussi des soutiens pour des procès hors SUD Culture Solidaires qui devraient être en fait pris en charge par l'Union SUD Culture et Médias Solidaires.

La somme pour grèves qui figure hors budget n'a pas été dépensée (voir plus loin sur budget 2011).

Remarque : le déficit qui a eu lieu sur 2010 est inquiétant car il rend plus délicat le financement de notre Congrès en mars 2012, dont nous devons répartir le coût sur plusieurs années.

## **- Budget 2011**

La situation aujourd'hui est bien meilleure qu'à la même date en 2010. Les dépenses pour la campagne référendum de 2010 ne se reproduiront bien entendu pas. Contrairement à l'année dernière

à la même époque, la situation budgétaire a déjà permis de commencer les versements aux associations que nous soutenons. La cotisation à l'Union SUD Culture et Médias Solidaires a également déjà été versée. Les dépenses juridiques sont très inférieures à ce qu'elles étaient à la même date en 2010, d'autant qu'un adhérent à qui nous avons fait un prêt en 2010 finit de le rembourser et que les honoraires de l'avocat de la cour de cassation pour l'affaire SUD / AFP (élections des représentants du personnel au CA) ont été réglés par l'Union SUD Culture et Médias Solidaires. Les adhérents sont invités à participer à des formations, même si nous savons qu'il n'est pas toujours évident de trouver les disponibilités nécessaires pour s'y rendre. Enfin, 7 000 € ont été provisionnés pour le Congrès de 2012.

Remarque : pour le Congrès de mars 2012, il faudra veiller à ne pas faire de dépenses inutiles ; il faudra en particulier inciter les adhérents qui s'y rendront à acheter le plus tôt possible leurs billets de train pour bénéficier de tarifs plus favorables. Concernant le juridique, il est impossible d'anticiper les dépenses mais la commission juridique s'interrogera encore plus au cas par cas sur la pertinence des dépenses envisagées.

Soutiens suite aux grèves (mouvement sur les retraites) : les chèques ont été envoyés. Cela ne figure pas dans le budget 2011. Ces soutiens sont financés par la participation de Solidaires (10 000 €), les dons des adhérents (2 000 €) et il faudra sans doute avoir recours (pour environ 3 000 €) à une partie de la somme dont dispose SUD Culture Solidaires pour la « solidarité grèves » et qui est hors budget.

### **• Point commission juridique.**

La cour de cassation vient de refuser de casser le jugement d'appel qui était défavorable à un adhérent (photographe) contre l'agence SIPA (les procédures devant le conseil des prud'hommes puis au pénal durent depuis 2002). Le contentieux concerne, si on le résume, d'une part une rémunération insuffisante voire nulle pour l'exploitation de photos, et d'autre part la perte par SIPA de quelques dizaines milliers de photos. En première instance, le jugement avait été favorable à l'adhérent (qui avait obtenu 1,2 million d'euros de dommages et intérêts) mais le jugement en appel lui avait été défavorable (plus aucune indemnité accordée) et c'est ce jugement qui est confirmé par la cour de cassation.

Le syndicat avait pris en charge les honoraires de l'avocat de la cour de cassation (environ 3 000 €) et verse à l'adhérent (qui ne touche plus que le RSA) un soutien (qu'il s'engageait à rembourser en cas de victoire) de 100 € par mois.

L'avocat qui suit l'adhérent depuis le début de la procédure (qui n'est pas le même que l'avocat spécifique pour la cassation) ne facture aucun honoraire à l'adhérent. Aujourd'hui, cet avocat (avec qui l'adhérent à rendez-vous le 8 avril pour faire le point) pense qu'il serait possible d'obtenir que la cour européenne (à Strasbourg) puisse donner raison à l'adhérent et lui permette d'obtenir des indemnités et qu'il faut en parallèle déposer plainte contre X pour faux témoignage (sur le fait sur l'adhérent n'aurait jamais été vu dans les locaux de SIPA).

La commission juridique n'a pas eu le temps de se réunir pour discuter de cette affaire (la cour de cassation a rendu sa décision le 17/03) mais souhaite qu'une réflexion soit entamée devant le conseil des sections et les membres du Secrétariat national sur la pertinence de la poursuite de procédures diverses (sachant que la saisine de la cour européenne devrait être faite d'ici le 17 mai), leur financement éventuel par le syndicat et la poursuite également du soutien à l'adhérent.

### Remarques :

- Ce type de jugement est très important car il concerne, au-delà de ce cas particulier, la situation de photographes précaires exploités par des agences. Notre adhérent a été en plus confronté à un milliardaire défendu par une pléiade d'avocats. L'adhérent souhaite actuellement stabiliser sa situation financière en tentant de vendre ses archives photos. Il est évident pour lui qu'il remboursera dès que possible les prises en charge et soutiens dont il bénéficie de la part du syndicat
- Le problème de trésorerie que SUD a rencontré en 2010 est aujourd'hui à prendre en compte. A-t-on les moyens de continuer ? Les recettes juridiques (remboursements de prises en charge) ont été rares jusqu'à aujourd'hui.
- Il faut voir précisément les arguments donnés quand l'adhérent a gagné, ceux donnés quand il a perdu et voir si il y a de nouveaux arguments pour poursuivre la procédure. Peut-être serait-il plus pertinent de déposer plainte que d'aller à Strasbourg.
- Face à des gens qui ont tous les moyens (y compris celui d'acheter des preuves), le syndicat n'aura jamais assez de moyens.
- Concernant les recettes juridiques, il ne faut pas oublier que les procédures durent des années et que SUD se portait rarement intervenant volontaire jusqu'à tout récemment (ce qui permet, si l'adhérent gagne, d'obtenir éventuellement des indemnités pour le syndicat).
- Il est très délicat de retirer un soutien à quelqu'un qui a perdu, ce qui est déjà une déception (et un manque à gagner) important.

### Décisions :

- Attendre le RDV du 08/04 pour avoir des informations plus précises sur les procédures possibles, leur pertinence, leur coût éventuel (il faudrait qu'un membre de la commission juridique soit présent).
- Poursuivre pour l'instant le soutien mensuel à l'adhérent.
- Prendre les décisions au cours du CDS du 21/04 concernant une éventuelle prise en charge de procédure et la poursuite du soutien à l'adhérent.
- Un débat devrait avoir lieu au prochain Congrès pour savoir si on doit continuer à consacrer une part très importante du budget du syndicat à rémunérer des avocats dans un contexte où les affaires sont souvent perdues.

## ACTUALITÉ MINISTÈRE DE LA CULTURE

### ● **Compte rendu de la réunion relative aux moyens informatiques mis à disposition des organisations syndicales.**

Le ministère a enfin répondu à la demande émise par SUD - et reprise par l'ensemble des organisations syndicales - de discuter des moyens informatiques des syndicats et de la gestion de leurs listes.

Les syndicats veulent gérer eux-mêmes leur parc informatique, mais le ministère ne le veut pas. Face au manque de logiciels, les syndicats constatent que l'accès aux services informatiques n'est pas très opérationnel.

Le ministère propose aux syndicats de contacter directement la DSI (Direction des services informatiques) pour demander des logiciels ; certains logiciels peuvent être achetés directement par les syndicats et pourront être installés par la DSI si ils sont compatibles.

Concernant les listes, les syndicats ont de 7 500 à 15 000 noms d'abonnés. Même si le listing du référendum a vraisemblablement pu être récupéré par certains, la position officielle reste que ce sont les syndicats qui gèrent et récoltent les adresses venant en supplément de la liste @culture fournie par le MCC .

Une formation sera proposée à chaque syndicat pour la gestion des listes (paramètres modifiables, gestion des abonnés).

Patrick est suit ce dossier.

### Remarques :

- Le problème de nos listes internes n'est pas réglé. Il faudrait que quelqu'un de compétent et qui a du temps s'en occupe. Il faut commencer par saisir les 800 adresses des adhérents.
- Solidaires a un abonnement avec OVH, pour 220 € par an, qui est assez efficace.
- Sur le site de SUD Culture Solidaires, il manque des onglets pour les sections, dont la gestion pourrait être entièrement confiée aux sections. Actuellement il faut passer par beaucoup d'intermédiaires.
- Il faudrait faire un cahier des charges précis mais on en revient au manque de compétences et de temps de la plupart d'entre nous.
- Pour le prochain CDS, ceux qui s'occupent de la commission Internet pourraient rédiger un texte avec des perspectives sur ces sujets pour avancer véritablement, en lien avec Patrick et Cédric.

### • **Positionnement sur l'intersyndicale du Ministère de la Culture (25/03) / Question des Archives et de la Maison de l'Histoire de France.**

- La lutte aux Archives (où nous n'avons pas de section) a duré 133 jours, avec l'occupation jour et nuit de l'Hôtel de Rohan. Un accord a été négocié, qui prévoyait normalement que les Archives Nationales ne perdraient pas d'espaces pour leurs collections, ce qui semblait implicitement impliquer que la Maison de l'Histoire de France ne s'installerait pas aux Archives. Mais le ministère de la Culture est revenu sur cet accord et à changer la directrice des Archives Nationales. Face à cela, la tactique pour poursuivre la lutte a créé des dissensions entre la CGT Archives et la CGT Culture. La CFDT appuyant là où cela fait mal toute à sa stratégie d'affaiblissement de la CGT. Il y avait eu déjà ce type de tensions lors du mouvement contre la Révision des politiques publiques en décembre 2009 sur le Centre Georges Pompidou.
- La Maison de l'Histoire de France (MHF) doit être créée aux Archives fin 2011 (mais les Archives ne veulent pas lui laisser leur place). Il faudrait écrire un texte qui explique le problème que nous pose la création de ce musée. On se croirait revenu à une Histoire telle qu'on la pratiquait sous Napoléon III.
- 9 musées nationaux, seraient rassemblés dans la MHF, les autres SCN (Service à Compétence National) n'ont pas d'avenir clair, mais il est à craindre qu'ils seront proposés aux collectivités territoriales ou transformés en EPCC (établissements public de coopération culturelle). Aucun remplacement des départs dans les musées n'est prévu actuellement.
- Un état des lieux des établissements ouverts au public malgré une situation de sous-effectif doit être fait, car cela génère des problèmes de sécurité et de non-respect des consignes en la matière. Il faut adresser une lettre recommandée aux responsables de l'établissement en leur rappelant que leur responsabilité pénale est engagée s'ils ouvrent des salles malgré un effectif insuffisant.
- À la suite de la RGPP, on cherche à augmenter les visites, à augmenter le nombre de salles ouvertes et à baisser les effectifs : c'est incompatible et cette inadéquation des moyens à ce qui est exigé des agents va générer des tensions importantes.

### **ACTUALITÉ REVENDICATIVE ET INTERPROFESSIONNELLE**

#### • **Spectacle vivant / Intermittents :**

Un travail est en cours pour établir des revendications pour le Spectacle vivant. Il faut revenir sur la définition du régime de chômage des intermittents et interroger les choix d'application des textes de loi, notamment par Pôle Emploi (une réunion avec le Ministère sur le sujet, en présence de la CIP-IdF – Coordination des intermittents et précaires d'Ile de France – aura lieu le 4 avril).

Un communiqué, qui doit être signé par plusieurs syndicats et associations est en cours de rédaction pour dénoncer l'attitude de Pôle emploi qui a refusé à une compagnie la prise en compte d'heures de résidence de création, prétextant que cela ne relevait pas du régime intermittent mais du régime général.

La CIP a fait un appel à témoignages sur les problèmes rencontrés avec Pôle emploi et les procédures en cours. SUD Culture a relayé cet appel en dénonçant la logique de précarisation générale et de redéfinition de la Culture à un cadre choisi. Une réponse forte serait nécessaire pour stopper ces pratiques, briser cette logique. Par le passé des actions menées par des associations de chômeurs ont été gagnées face à Pôle emploi.

● **Précarité Fonction publique** : cf. le communiqué de Solidaires, postérieur à ce CDS (du 28 mars). Un protocole d'accord a été proposé, décrypté par la commission Fonction publique de Solidaires. Certains syndicats (comme SUD Recherche) rejettent totalement ce texte, d'autres (comme SUD Collectivités territoriales) sont plus nuancés.

Le texte du protocole comporte trois parties :

1) Un dispositif de titularisations (mais avec l'absence de postes budgétés). Modalités de ce dispositif :  
– Ce sera aux établissements et aux ministères de faire remonter les besoins,  
– Ce seront aussi les ministères qui décideront quels concours et examens professionnels seront organisés, quand et pour combien de postes.

Le problème se pose de savoir quelles personnes peuvent accéder au dispositif : les contractuels à temps plein en CDI, ceux qui sont en CDD depuis au moins 4 ans sur les 6 dernières années, dont 2 ans avant l'adoption de la loi issue du protocole et les contractuels à temps incomplets sur besoins permanents (les articles 6.1 de la loi de 1984), à condition non seulement d'être en CDI ou en CDD depuis au moins 4 ans, mais aussi d'être au taux maximum autorisés, à savoir 70 % d'un temps plein.

Cela ne concerne donc qu'une toute petite partie des contractuels à temps incomplet, ceux que l'on appelle vacataires, car cela exclut ceux qui sont saisonniers ou occasionnels, ainsi que ceux qui sont sur des emplois permanents à temps incomplet, mais qui font moins de 70 % d'un temps plein. Or, ceux-ci sont majoritaires parmi les contractuels du Ministère de la Culture.

La question de l'interprétation du texte du protocole va se poser.

Notre revendication de volet interne lors des recrutements directs en pied de corps de catégorie C (avec juste une épreuve d'oral devant un jury) n'a pas été retenue.

2) Disparition du Contrat d'activité créé à l'Inrap mais une réflexion est lancée pour créer un nouveau type de contrat, sûrement précaire, soi-disant mieux adapté aux conditions de travail dans l'enseignement supérieur, la recherche et les fouilles archéologiques !

De plus, quelques précisions sur les conditions de passage en CDI d'un agent ayant fait plusieurs contrats en CDD (avec une ancienneté de 6 ans sur 8 ans, pour le même employeur), mais cela ne change pas grand-chose par rapport à la situation actuelle.

3) Quelques améliorations : indemnités de fin de contrat (peu existantes dans le public), droit à la formation, mais cela reste essentiellement des souhaits, sans obligation.

L'ensemble du protocole propose donc quelques améliorations par rapport à la situation actuelle et un recul sur le délai de carence (un non titulaire occasionnel pouvait travailler 10 mois sur 12, il ne pourra plus travailler que 12 mois sur 18).

Le plan de titularisations avec un vrai budget et un chiffrage n'a pas été obtenu.

#### Remarques :

– A terme il y a des risques graves comme le fait que le passage en CDI soit conditionné à 6 ans de CDD sur 8 ans pour tout le monde, alors que les contractuels à temps incomplet sur besoins permanents peuvent actuellement être embauchés en CDI dès le départ, ce que nous réclamons fermement à SUD Culture. Des avancées supposées pourraient être en fait des reculs.

- Dans le secteur de la culture on dénombre 11 000 non-titulaires « déclarés », dont 6 000 « article 6 » et 5 000 « contractuels ». Quelques dizaines de milliers de contractuels vont être titularisés dans toute la Fonction Publique, mais les plus précaires sont les oubliés de ce texte ; on peut juste espérer qu'ils seront mieux connus et mieux indemnisés en fin de contrat.
- Que vont devenir les agents qui étaient sous Contrat d'activité (contrat qui disparaît) ? Le retrait de ce contrat est agité comme un chiffon rouge de même que le recul sur la possibilité d'employer des contractuels sur des postes de catégories B et C.
- Rien n'est précisé sur les bourses pour l'emploi.
- Ce n'est pas un plan de titularisations mais un plan de stabilisation de l'emploi des non-titulaires.
- Le financement de la fin de contrat est au conditionnel.
- Les définitions des contractuels, des vacataires, de la notion d'employeur sont très floues.
- Il va falloir chiffrer le nombre de ceux qui ne vont pas pouvoir bénéficier de ces mesures.
- Le recensement des agents non titulaires n'a pas été fait.
- Solidaires ne doit pas signer mais est-ce parce que ce texte est insuffisant tout en présentant des avancées ou est-ce parce qu'il présente aussi des reculs ?
- Des divergences existent à Solidaires sur la question des CDI : certains jugent qu'il vaut mieux être précaire pendant 6 ans qu'en CDI tout de suite car cela casse implicitement le statut de fonctionnaire . SUD Culture Solidaires est plus pragmatique et juge qu'il faut avoir des CDI et des titularisations, les CDI étant transitoires dans ce cas.
- Il n'existe aucun engagement ferme dans le protocole (tout sera dans la loi). Un plan de titularisations sans créer d'emplois cela va donner un jeu de chaises musicales. La volonté politique n'est pas de développer l'emploi dans la fonction publique ni de défendre la sécurité du travail.
- Il y a très peu de garde-fous pour éviter de créer encore de la précarité.
- Des « bagarres » risquent d'avoir lieu entre contractuels et titulaires (ces derniers pourraient juger que les contractuels auront accès à des postes auxquels les titulaires ne pourraient plus prétendre). Pour les contractuels à temps plein, la titularisation cela signifie une perte de salaire pouvant aller jusqu'à 15 %, ils devront en être conscients.
- Il faudra expliquer la non-signature de Solidaires car beaucoup de syndicats sont favorables à ce texte et vont le signer (dont la CGT ). L'idée serait de faire un texte avec 3 colonnes : les avancées, les reculs, les demandes pas obtenues.

#### Échéances:

- la position de SUD Culture Solidaires doit être présentée au Comité national de Solidaires du 4 avril (non-signature du protocole) ;
- le 5 avril une réunion de l'Observatoire de la précarité aura lieu au Ministère.

#### ● **Brochure Précarité :**

Le sommaire peut être envoyé à ceux qui souhaitent y contribuer. Il ne faut pas renoncer à l'article prévu sur le Contrat d'activité au prétexte qu'il va être supprimé car il faut en tirer des conclusions qui pourront être utiles si d'autres contrats de ce type sont créés.

#### ● **Négociations UNEDIC :**

Malgré le peu d'écho, les difficultés de mobilisation sur ces négociations, il y a quand même eu quelques manifestations dans différentes villes mais elles ont recueilli peu de monde (très souvent des intermittents, généralement des précaires) ; il n'y a pas eu de regroupement avec des mouvements contre la précarité dans la Fonction Publique.

La convention actuelle est prolongée de 2 mois. Le Medef souhaite baisser les cotisations patronales dès que l'UNEDIC est bénéficiaire (ce qui existe déjà) et indépendamment de la dette de l'UNEDIC (l'UNEDIC a emprunté de l'argent en émettant des obligations sur les marchés financiers... les choix de gestions de l'UNEDIC en dépendent maintenant directement !).

## **UNION SYNDICALE SOLIDAIRES**

### **• Point sur le Congrès de Solidaires.**

Environ une quarantaine de structures a fait remonter un total de plus de 1000 amendements. La commission des résolutions (5 membres) a passé plus d'une semaine à les intégrer, les rejeter ou les proposer pour débat au Congrès.

Des pôles de débats se dégagent, qui recoupent parfois plusieurs résolutions :

- la politique économique (des divergences existent entre certains syndicats au sujet du protectionnisme par exemple) ;
- la socialisation de secteurs clés de l'économie ;
- la question de la dépendance ;
- la formation (sa mutualisation, sa structuration et qui la finance) ;
- la coordination des Solidaires départementaux et la volonté de développer des Solidaires locaux (y compris de villes ou d'arrondissements) ;
- le nucléaire et les énergies renouvelables (avec l'évolution de la réflexion de SUD Énergie et de SUD Chimie, en particulier).

Le résultat de tout ce travail sera adressé fin mars aux structures. Le comité national examinera les documents et ensuite les structures pourront ou non maintenir les amendements qu'elles auraient proposés et qui auraient été rejetés.

Chaque résolution fera l'objet d'un débat au Congrès ; si le consensus n'est pas recueilli, certains points pourront être soumis au vote.

Au CDS d'avril, il faudra décider des amendements à maintenir ou pas parmi ceux rejetés. Pour ce faire, les résolutions finalisées et les amendements intégrés, rejetés ou mis en débat seront envoyés aux sections pour que la discussion puisse avoir lieu. Les sections doivent bien entendu se prononcer sur le maintien ou pas des amendements émanant uniquement des sections de SUD Culture Solidaires. Il y a parfois eu des amendements en doublon entre certains syndicats et des Solidaires locaux.

### Question et réponse :

- Y aura-t-il un débat sur la question des sans-papiers, sur les relations Nord-Sud ?
- Des motions d'actualité seront proposées car les résolutions datent de décembre-janvier et peuvent être effectivement en décalage avec l'actualité la plus récente.

### **• Compte rendu du Bureau national de Solidaires de mars : déjà diffusé.**

### **• Ordre du jour du Comité national de Solidaires d'avril.**

Voici certains des points à l'ordre du jour :

- action revendicative ;
- question de la dépendance ;
- manifestations du 28 mai : « Nous sommes d'ici » (thèmes : immigration, racisme, sans-papiers ; voir site spécifique) ;
- contre-sommets G8 et G20 ;
- débat sur la stratégie face au Front national ;
- la politique de communication de Solidaires et comment l'améliorer ;
- débat sur la formation syndicale (point en particulier sur Culture et Liberté) ;
- le Congrès ;
- la question de la représentativité et du développement (des élections ont lieu un peu partout dans la Fonction publique) ; la question de la représentativité dans les toutes petites entreprises (celles de moins de 11 salariés, qui n'ont pas de représentants du personnel).

### **Discussions sur certains points de cet ordre du jour :**

- La pénibilité : faut-il la reconnaître collectivement pour certains métiers ou faut-il la traiter individuellement dans ses effets (c'est ce que prévoit la loi). Dans le 2<sup>e</sup> cas, on est dans une logique de réparation et on ne s'attaque pas aux causes. Un point sera fait au comité national sur les dangers des projets de décrets proposés aux fédérations. La culture n'est pas un des secteurs les plus concernés.
- La dépendance : la question stratégique sera débattue au Congrès ; des divergences existent entre syndicats (sur le maintien ou pas de la dépendance dans les branches actuelles de la Sécurité Sociale et la question du financement).
- Contre-sommets G8 (à Deauville, les 26 et 27 mai) ; plusieurs idées sont en cours (bateau qui remonterait sur Paris, actions au Havre et vers le pont de Normandie) ; les sections de l'Ouest seront présentes, SUD Culture Solidaires y est (très) bien représenté.
- ***Stratégie par rapport au FN : L'existence d'une déclaration intersyndicale nationale commune, limitée à cinq organisations, sur le Front national est un élément positif mais non suffisant qui masque par ailleurs le positionnement plus critique de certains syndicats. A ce titre, il serait souhaitable d'avoir une expression Solidaires spécifique. Des militant-e-s de certains syndicats peuvent être attirés par le FN, ce n'est a priori pas le cas de ceux/celles de la culture, secteur moins propice au développement du FN, mais SUD Culture Solidaires n'est pas pour autant à l'abri d'infiltrations comme ont pu en subir d'autres syndicats (de Solidaires compris). Surtout, notre responsabilité syndicale est d'occuper le terrain sur ces questions en relayant du matériel et en débattant directement auprès des salarié-e-s afin de démonter les discours à l'aspect pseudo social mis stratégiquement en avant par le FN (d'autant qu'il est notable que celui-ci s'attaque toujours à la Culture).***

Il faudra avoir du matériel Solidaires sur cette question.

- Une journée sur la représentativité (pour les sections du privé) sera organisée par Solidaires (rue Traversière, dans le 12<sup>e</sup> à Paris) le 26 avril (une journée sur ce sujet avait déjà eu lieu en 2009) : échanges et point sur la jurisprudence.

### **TOUR DES SECTIONS**

**BnF** : les personnels du nettoyage de la BnF et d'Universcience, syndiqués à SUD Culture, souhaitent organiser une réunion commune des sections qui ont une implantation dans le nettoyage ou qui ont travaillé dessus pour avancer sur des revendications.

C'est une bonne idée, mais c'est aux camarades qui suivent cela de proposer une date de réunion à la permanence nationale, en fonction des disponibilités des camarades du nettoyage et l'information sera relayée en interne.

Plus largement, sur la sous-traitance, il faut relancer le travail sur le projet de charte sociale au ministère de la Culture. Un texte provisoire peut être rediffusé et il faut trouver le temps d'en discuter.

Paris, le 11 avril 2011